

Délibération du Conseil municipal

Séance du 4 juillet 2023

Le quatre juillet deux mille vingt-trois, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAILLARD Yohan, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LANGLOIS Danielle, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, SOUILHE Jérôme, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

BEAUCLAIR Sophie à BOYER Emilie
LECACHEUR Julien à VIGNER Jean-Philippe
ROCHAIS Philippe à CORBILLON Christine

Absent excusé

LABORDERIE Philippe

Absents

BOUSSICAULT Gérald, DELETANG Claire, MINETTO Jacques, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaire de séance

PUSHPARAJ Emilie

Convocation adressée le 28 juin 2023, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 5 juillet 2023, article L.2121.25 CGCT

23SE0407-12 | Approbation du choix du concessionnaire et du contrat de concession de mise à disposition, pose, maintenance et entretien de mobilier urbain servant de support à la communication et à l'information municipale

Madame Emilie BOYER, adjointe déléguée aux Finances, au Tourisme et à l'Administration générale, expose :

Vu le Code de la commande publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de la commission d'ouverture des plis compétente pour les délégations de service public sur le choix du concessionnaire et annexé à la présente délibération,

Considérant l'avis de la commission Ressource en date du 26 juin 2023,

Considérant qu'il convient de se prononcer sur le choix du mode de gestion du service public relatif à la mise à disposition, la pose, la maintenance et l'entretien de mobilier urbain servant de support à la communication et à l'information municipale,

Considérant que les prestations attendues du concessionnaire sont décrites dans le rapport présenté,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve le choix de la Société JCDECAUX FRANCE en tant que concessionnaire pour la mise à disposition, la pose, la maintenance et l'entretien de mobilier urbain servant de support à la communication et à l'information municipale,**
- **Accepte les termes du contrat de concession et ses annexes, ci-joints, pour une durée de douze années,**
- **Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer le contrat de concession et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

VOTE			
En exercice	32	POUR	26
Présents	24	CONTRE	1 (D. LIZE)
Pouvoirs	3	ABSTENTION	0
Pris part au vote	27	TOTAL	27

Délibération adoptée à la majorité

Le Maire, Jean-Paul PAVILLON



The seal is circular with the text "MAIRIE DES PONTS DE CÉ" around the top and "19130 (M. et L.)" around the bottom. The center features a coat of arms with a bridge and a sun.